

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 09.02.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Heitmann Farb- und Schmutzfangtücher
- **Code du produit:** 1024064
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Décolorant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Brauns-Heitmann GmbH & Co. KG  
Postfach 11 63  
D-34401 Warburg  
(05641) 95-0
- **E-Mail:** MSDS@brauns-heitmann.de
- **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA-Nummer (INRS):** + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:**  
Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistants, bioaccumulables, toxiques) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).
- **vPvB:**  
Le mélange ne contient aucune substance vPvB (vPvB = très persistants, très bioaccumulables) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (< 0,1 %).

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 25212-19-5 Polymer	Hexanedioic acid, polymer with N-(2-aminoethyl)-1,2-ethanediamine and 2-(chloromethyl)oxirane ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	1-<2,5%
CAS: 29297-55-0 Numéro CE: 677-778-9	2-Pyrrolidone, 1-ethenyl, Polymer with 1-ethenyl-1-H-imidazol ⚠ Skin Irrit. 2, H315	1-<2,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Appeler un médecin en cas de malaise.
- **Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 09.02.2023

**Nom du produit: Heitmann Farb- und Schmutzfangtücher**

(suite de la page 1)

- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:**  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
Normalement aucune voie d'absorption.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Aucune mesure particulière n'est requise.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Respecter le mode d'emploi.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Classe de stockage:** 10 - 13 (Allemagne)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 09.02.2023

**Nom du produit: Heitmann Farb- und Schmutzfangtücher**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

*Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.*

##### · Remarques supplémentaires:

*Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

##### · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

*Eviter tout contact avec les yeux.*

*Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.*

##### · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

##### · Protection des mains:

*Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.*

*Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*

*Gants de protection (EN 374)*

*Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.*

##### · Matériau des gants

*Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.*

*Caoutchouc nitrile*

*Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,4$  mm*

*temps de pénétration:  $\geq 480$  minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6)*

##### · Temps de pénétration du matériau des gants

*Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*

*Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.*

##### · Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.

##### · Protection du corps: Pas nécessaire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales

##### · État physique

Solide

##### · Couleur:

Blanc

##### · Odeur:

Faible, caractéristique

##### · Seuil olfactif:

Non déterminé.

##### · Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

##### · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

##### · Inflammabilité

Non déterminé.

##### · Limites inférieure et supérieure d'explosion

##### · Inférieure:

Non déterminé.

##### · Supérieure:

Non déterminé.

##### · Point d'éclair

Non applicable.

##### · Température de décomposition:

Non déterminé.

##### · pH

Non déterminé.

##### · Viscosité:

##### · Viscosité cinématique

Non déterminé.

##### · Dynamique:

Non déterminé.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 09.02.2023

**Nom du produit:** Heitmann Farb- und Schmutzfangtücher

(suite de la page 3)

· <b>Solubilité</b>	
· <b>l'eau:</b>	Insoluble
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable.
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité:</b>	Non déterminée.
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
· <b>Densité de vapeur relative</b>	Non déterminé.
· <b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable.

· <b>9.2 Autres informations</b>	
· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Liquide sur base inerte
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
· <b>Solvants organiques:</b>	0 %
· <b>Teneur en substances solides:</b>	Non déterminé.
· <b>Changement d'état</b>	
· <b>Point/l'intervalle de ramollissement</b>	
· <b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.

· <b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 09.02.2023

Nom du produit: Heitmann Farb- und Schmutzfangtücher

(suite de la page 4)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**25212-19-5 Hexanedioic acid, polymer with N-(2-aminoethyl)-1,2-ethanediamine and 2-(chloromethyl) oxirane**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	-------------------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
----------	------	--------------------

**29297-55-0 2-Pyrrolidone, 1-ethenyl, Polymer with 1-ethenyl-1-H-imidazol**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
----------	------	--------------------

- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires:
- Sensibilisation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité par administration répétée Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets mutagène Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

**25212-19-5 Hexanedioic acid, polymer with N-(2-aminoethyl)-1,2-ethanediamine and 2-(chloromethyl) oxirane**

EC50	117 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
------	-------------------------------------

LC50	44 mg/l (poisson) (OECD 203)
------	------------------------------

**29297-55-0 2-Pyrrolidone, 1-ethenyl, Polymer with 1-ethenyl-1-H-imidazol**

EC50	>100 mg/l (algues)
------	--------------------

	>100 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
--	--------------------------------------

LC50	>100 mg/l (poisson) (Brachydanio rerio)
------	---

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 09.02.2023

**Nom du produit:** Heitmann Farb- und Schmutzfangtücher

(suite de la page 5)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Catalogue européen des déchets**

15 02 03	absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02
15 01 01	emballages en papier/carton

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |                 |
|--|-----------------|
| · <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            |                 |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  | néant           |
| · <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     |                 |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  | néant           |
| · <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                            |                 |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  |                 |
| · <b>Classe</b>  | néant           |
| · <b>14.4 Groupe d'emballage</b>   |                 |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>   | néant           |
| · <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                                     |                 |
| · <b>Marine Pollutant:</b>   | Non             |
| · <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            | Non applicable. |
| · <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Non applicable. |
| · <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>  | néant           |

FR

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 09.02.2023

**Nom du produit: Heitmann Farb- und Schmutzfangtücher**

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
- Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**  
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent, le cas échéant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
- **Service établissant la fiche technique:** Département de la sécurité des produits
- **Contact:** MSDS@Brauns-Heitmann.de
- **Numéro de la version précédente:** 1
- **Acronymes et abréviations:**  
CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)  
REACH: Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.  
EC50: effective concentration, 50 percent  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
VCI: Verband der chemischen Industrie, Deutschland (German chemical industry association)  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 09.02.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 09.02.2023

**Nom du produit: Heitmann Farb- und Schmutzfangtücher**

(suite de la page 7)

*PBT: persistent, bioaccumulative, toxic*

*vPvB: very persistent, very bioaccumulative*

*Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2*

*Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*

· **Sources**

*La fiche de données de sécurité a été préparée à l'aide des fiches de données de sécurité pertinentes des matières premières, des données des bases de données de l'ECHA, des références bibliographiques actuelles et des lignes directrices de l'ECHA pour l'élaboration des fiches de données de sécurité.*

- \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR